

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/04/2016

Référence
2016-30

Objet de la délibération
Signature d'une convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	16	24

Date de la convocation
14/03/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 21 avril à 19 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

**Présents** : Mmes : GUILLEMY Christine, HENRISSAT Martine, ROSSIGNEUX Yvette.

MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, COMBRAY Dominique, COSSON Claude, EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, GUY Bernard, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : LAVOCAT Marie-Claude à ROSSIGNEUX Yvette, JOFFROY Marie-France à Jean-Yves ROY, RETOURNARD Bernadette à COMBRAY Dominique.

MM : BABOUOT Pascal à GUILLEMY Christine, COGNON Didier à MARTINELLI Stéphane, LACROIX Nicolas à BOICHOT Jacky, MAILLOT Denis à VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie à MENET Michel.

**Excusé(s)** : Mme NEDELEC Anne-Marie, MM: HASELVANDER Jonathan, VIARD Patrick.

**A été nommé secrétaire** : Jean-Yves ROY

### Signature d'une convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**VU** les statuts dudit Syndicat,

**CONSIDERANT** l'article 2 (« Objet et compétences ») des statuts dudit Syndicat disposant que le Syndicat exerce de plein droit « l'élaboration d'un projet de territoire dans le but de favoriser un développement équilibré et durable du territoire »,

**CONSIDERANT** également que l'article 2 (« Objet et compétences ») des statuts dudit Syndicat autorisent la

structure à contractualiser avec des organismes publics,

**CONSIDERANT** les échanges réguliers entretenus avec l'Université de Strasbourg (UNISTRA) depuis Juillet 2015,

**CONSIDERANT** la rencontre avec un représentant de l'UNISTRA le 15 mars 2016 sur le territoire du Pays de Chaumont,

**CONSIDERANT** la proposition de l'UNISTRA de signer une convention de partenariat d'une durée de 4 ans,

**CONSIDERANT** que le comité de pilotage de la convention sera constitué de 4 personnes, 2 représentants de l'Université et 2 représentants du Syndicat Mixte,

**SUR PROPOSITION** du Président,

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° De s'engager dans un partenariat avec l'Université de Strasbourg

2° D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat

3° De désigner Anne-Marie NEDELEC et Stéphane MARTINELLI comme représentants du Syndicat Mixte au comité de pilotage de la convention

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.*

Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne

 11 MAI 2016

